

Syndicat mixte du SCoT Rhône Provence Baronnies

PROCÈS VERBAL

DU COMITÉ SYNDICAL DU 09 DÉCEMBRE 2020 A 18H00

RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ LE 02 DÉCEMBRE 2020

A LA HALLE DE DIEULEFIT

SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. JULIEN CORNILLET

L'an deux mille vingt, le 09 décembre à 18h00, le Comité syndical s'est réuni à la Halle de Dieulefit, sous la présidence de M. Julien CORNILLET.

PRÉSENTS : M. Joseph AIESI, Mme Véronique ALLIEZ, M. Bruno ALMORIC, M. Jean-Noël ARRIGONI, M. Marc-André BARBE, M. Sébastien BERNARD, M. Didier BESNIER, M. Yves BOYER, M. Daniel BUONOMO, Mme Aurore DESRAYAUD, M. Julien CORNILLET, M. Yves COURBIS, Mme Marie FERNANDEZ, Mme Rosy FERRIGNO, Mme Christine FOROT, M. Alain GALLU, M. Jean-Michel LAGET, M. Yves LEVEQUE, Mme Marie-Pierre LO MANTO, Mme Marie-Christine MAGNANON, M. Christophe MATHON, M. Jean-Paul MAZEL, Mme Fabienne MENOVAR, Mme Marietta MIGNET, Mme Geneviève MORENAS-MORIN, M. Eric PHELIPPEAU, Mme Brigitte PUJUGUET, Mme Christelle RUYSSCHAERT, M. Olivier SALIN, Mme Fabienne SIMIAN, Mme Pascale TOLFO, M. Daniel VEILLY.

POUVOIRS : M. Patrick ADRIEN (pouvoir à Jean-Noël ARRIGONI), M. Jean-Michel AVIAS (pouvoir à Mme Marie FERNANDEZ), Mme Nelly BODARD (pouvoir à M. Joseph AIESI), M. Philippe BOUNIARD (pouvoir à Mme Pascale TOLFO), Mme Fabienne CARMON (pouvoir à M. Jean-Noël ARRIGONI), M. Fermin CARRERA (pouvoir à M. Julien CORNILLET), M. Jean-Michel CATELINOIS (pouvoir à M. Alain GALLU), Mme Rachel COTTA (pouvoir à M. Yves BOYER), M. Thierry DAYRE (pouvoir à Mme Christelle RUYSSCHAERT), Mme Marielle FIGUET (pouvoir à M. Bruno ALMORIC), M. Maryannick GARIN (pouvoir à Mme Véronique ALLIEZ), Mme Françoise GONNET-TARBARDEL (pouvoir à Mme Brigitte PUJUGUET), M. Hervé ICARD (pouvoir à M. Julien CORNILLET), Mme Martine MATTEI (pouvoir à M. Christophe MATHON), M. Hervé MEDINA (pouvoir à M. Didier BESNIER), M. Olivier PEVERELLI (pouvoir à M. Yves BOYER), M. Roland PEYRON (pouvoir à M. Olivier SALIN), Mme Françoise QUENARDEL (pouvoir à M. Yves LEVEQUE),

EXCUSÉS : Mme Valérie ARNAVON, M. Eric CAROU, M. Pierre COMBES, Mme Laurence DESFONDS, Mme Christel FALCONE, M. Olivier FAURE, M. Juan GARCIA, M. Jean-Pierre LAMBERTIN, M. François LAPLANCHE-SERVIGNE, M. Karim OUMEDDOUR, M. Christian PEYRON, Mme Marie-Pierre PIALLAT, Mme Katy RICARD, M. Benoît SANCHEZ, M. Anthony ZILIO.

Secrétaire de séance : Mme Aurore DESRAYAUD

Ouverture de séance

Monsieur le Président informe qu'une personne souhaite participer au comité syndical dans le public. Il n'y a aucune opposition.

Il constate ensuite que le quorum est atteint pour cette séance. C'est une bonne nouvelle car cela fait deux fois de suite que la séance peut se tenir valablement sans avoir besoin de reconvoquer. La présence des élus est essentielle. Il remercie chacun d'être présent et ouvre la séance.

Au nom de la mairie de Dieulefit, Mme MORENAS-MORIN prend la parole pour souhaiter la bienvenue aux élus du comité syndical du SCoT. Elle représente le Maire, M. BUSSAT, qui ne peut être présent ce soir. Il l'a chargée de dire quelques mots sur la commune. Dieulefit accueille 3 300 habitants, ce qui fait de la commune le bourg centre de la communauté de communes Dieulefit Bourdeaux. Les potiers de Dieulefit sont bien représentés sur la table des élus par leurs pichets.

C'est une activité importante à mettre en valeur, Dieulefit accueille un centre de formation qualifiante et des potiers sont toujours installés sur le territoire. Mme MORENAS-MORIN évoque brièvement ensuite le projet principal de la commune qui est actuellement la rénovation de l'école. C'est un projet de rénovation ambitieux car les élus souhaitent doter la commune d'une école moderne et passive énergétiquement. Enfin, comme pour toutes les communautés de communes, elle évoque la mobilité et le développement économique comme des sujets à enjeux pour le territoire.

Validation du compte-rendu de la séance du 9 septembre 2020

Monsieur le Président demande si le compte rendu de la séance du 9 septembre, transmis en même temps que le dossier de séance appelle des questions. Il n'y a pas de question.

Le compte rendu est validé à l'unanimité.

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Président propose que la benjamine de l'assemblée soit nommée secrétaire de séance. Aurore DESRAYAUD est désignée secrétaire de séance pour sa première participation en tant que déléguée.

Installation d'une déléguée en remplacement de Mme CONTAT pour la Communauté d'Agglomération Montélimar-Agglomération

Monsieur le Président informe de la démission de Mme Mathilde CONTAT qui représentait la communauté d'agglomération Montélimar-Agglomération au comité syndical. Elle est donc remplacée par Madame Aurore DESRAYAUD. Comme Mme CONTAT n'était pas Vice-présidente, il n'y a pas lieu de procéder à des élections.

Partie informative

Mathilde ROLANDEAU prend ensuite la parole pour présenter la démarche globale d'élaboration du SCoT (présentation commentée en annexe). Mathilde ROLANDEAU rappelle l'intérêt que lors des Comités syndicaux, soient données des informations concernant les actualités ou l'état d'avancement de la procédure. Les comités syndicaux seront réguliers, autant qu'ils deviennent des rendez-vous intéressants pour tous.

La procédure d'élaboration du SCoT : calendrier et phases du projet

Mathilde ROLANDEAU présente ensuite les grandes phases du projet : diagnostic, projet d'aménagement stratégique (PAS, ex-PADD) et documents d'orientation et d'objectifs. Ce sont des phases classiques de la construction d'un SCoT. La démarche d'élaboration est prévue pour durer 6 années, la durée du mandat. La première phase dédiée au diagnostic s'appuiera d'abord sur le recensement et la capitalisation des études récentes disponibles ou en cours à l'échelle de chacun des EPCI. L'expertise permettra, à partir d'une photographie à l'instant T, de comprendre le fonctionnement du territoire et de projeter les évolutions potentielles. Ces études thématiques permettront d'éclairer le plus précisément possible les grands enjeux du territoire, les opportunités et les risques des orientations et axes stratégiques retenus par les élus.

Durant la construction du projet stratégique, des temps de concertation seront organisés sous forme de tables rondes et de conférences pour éclairer la stratégie de regards d'experts ou pour observer ce qu'il se passe dans d'autres territoires.

Enfin, la traduction réglementaire du projet politique en règle et en recommandations plus ou moins prescriptives sera un travail plus technique et juridique. Il s'agira de construire de la règle opposable.

L'élaboration du SCoT nous conduira jusqu'à la fin du mandat. En mars 2026, le document sera finalisé ce qui constitue un vrai défi pour aboutir à un projet soutenu par un consensus appuyé et discuté.

Les études, socles de la stratégie

Mathilde ROLANDEAU poursuit ensuite sur les besoins d'études et d'expertises techniques et thématiques. Des échanges techniques, avec les EPCI mais aussi avec certains partenaires institutionnels, ont révélé des besoins d'études. En effet, à cette échelle, il n'existe pas encore de projet de territoire permettant de bien comprendre le fonctionnement du territoire et de définir une armature territoriale, au-delà des périmètres administratifs, cohérente avec les modes de vie des habitants. Il est donc nécessaire de baser le SCoT sur quelques études socles pour bien comprendre le fonctionnement existant et le fonctionnement « prévisible » à l'horizon 20 ans.

Monsieur le Président précise que, sur la thématique de la santé par exemple, un projet à l'échelle du SCoT lui semble intéressant pour ne pas « voler le médecin du voisin ». Les enjeux de la santé nécessitent une étude spécifique qui sera directement pilotée par le Bureau du SCoT pour avoir une image globale. En tant que Président du conseil de surveillance de l'hôpital Portes de Provence, il peut témoigner que l'hôpital est une locomotive pour l'attractivité du territoire et l'accueil de professionnels de la santé.

Mathilde ROLANDEAU précise que l'étude sur la santé pourrait se dérouler en trois phases :

- Prévention des maladies : les choix d'aménagement et l'urbanisme peuvent agir en amont comme un des facteurs de prévention des maladies et de jugulation des épisodes pandémiques, il s'agit de connaître et d'appliquer les principes de l'urbanisme favorable à la santé.
- Connaissance et renforcement de la mise en réseau des professionnels de santé (comme facteur d'attractivité du territoire pour l'accueil de professionnels de santé),
- Infrastructures et équipements de santé : qu'est-ce qu'on a sur le territoire ? qu'est-ce qui est menacé ? qu'est-ce qu'on veut renforcer ?

La prochaine étape concernant cette étude est de rencontrer les partenaires et d'évaluer leurs besoins spécifiques.

Mathilde ROLANDEAU décrit ensuite les objectifs de l'étude sur les services qui permettra d'avoir des données consolidées et homogènes et de répondre à ces questions : ce qu'on a ? ce qu'on veut ? ce qu'on a à renforcer ? L'armature territoriale du futur SCoT ne sera pas héliocentrique autour de la ville-centre de Montélimar. Une réflexion fine sur la multipolarité de l'armature sera nécessaire vu la superficie du périmètre et la diversité des profils territoriaux.

Concernant l'étude sur les mobilités, il sera possible, en complémentarité de ce qui est ou sera disponible sur les territoires, de commander une enquête ménages/déplacements pour cerner les motifs, les flux et les modes de déplacements intra-territoriaux, juger également des pratiques de multimodalités et de leurs potentiels de développement (transports en commun, mode doux, alternative à l'autosolisme, *etc.*).

Une étude sur les filières économiques locales sera lancée probablement courant de l'année 2022. Elle permettra entre autres de mesurer les capacités d'emplois réels et potentiels à l'horizon 20 ans. Toutes les filières seront analysées (agricole, agroalimentaire, industrielle, tertiaire, *etc.*). L'étude explorera aussi le potentiel de développement de l'innovation. L'offre de formation et d'apprentissage sera également un objet de l'étude.

Enfin, le SCoT est soumis à une évaluation environnementale et devra mesurer ses impacts par rapport à un état initial de l'environnement qui aura pour objectifs de formuler et de hiérarchiser les enjeux environnementaux, d'identifier les zones d'enjeux et les corridors écologiques, la préservation des ressources (notamment ressources en eau en rapport avec les perspectives d'accueil de nouvelles populations et nouvelles activités).

A cette étape, Monsieur le Président rappelle l'importance de capitaliser les études déjà produites par les EPCI. Cette mise en commun est essentielle pour économiser de l'argent. Le SCoT ne part d'une feuille blanche, il s'agit de se baser sur les études déjà élaborées. Il y a un gros travail de recensement à faire au préalable.

Mathilde ROLANDEAU informe que, concernant la ressource en eau et les milieux aquatiques, le syndicat a été sollicité par le Syndicat mixte du bassin versant du Lez pour siéger à la commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux. Les deux démarches d'élaboration vont être menées en parallèle et il sera important de créer des ponts et des liens entre les études en cours.

L'étude sur le commerce dans le cadre de la rédaction du document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC) permettra de bénéficier d'une expertise technique et juridique précise sur une thématique où le risque de recours contentieux est important.

Le syndicat s'est doté de moyens en régie pour mener des études sans passer par le recours systématique aux bureaux d'études. Le syndicat travaillera en direct pour réaliser les analyses démographiques, l'estimation des besoins en logements, *etc.* Les bases de données seront à mettre à jour en permanence et il est important d'être réactifs sur le traitement et l'analyse des données.

Sur les thématiques des paysages, les notions de qualité urbaine, il y a des opportunités de financements sur des thématiques via la candidature à des plans paysages nationaux par exemple.

Enfin, concernant l'écriture de la stratégie, un accompagnement spécifique sur la prospective pourra être proposé pour accompagner les élus dans la construction des récits de possibles pour la mise en œuvre du SCoT : les souhaitables, les réalistes, les utopistes pour ne pas mettre de barrières dans l'écriture du projet politique.

Concernant le suivi des études, le prochain comité syndical abordera les commissions thématiques. La proposition sera que le pilotage politique de chaque étude lancée sera assuré par les commissions thématiques pour que chaque délégué puisse avoir l'opportunité de participer et de suivre la construction du socle de la stratégie.

Partie délibérative

Monsieur le Président reprend la parole pour la partie délibérative.

Projet de délibération 1 : Décision modificative n° 1 de l'exercice budgétaire 2020, budget général du ScoT

Monsieur le Président lit la délibération.

Il n'y a pas de question, pas d'abstention, pas de vote contre.

Projet de délibération 2 : Débat et rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2021

Monsieur le Président précise que l'année 2021 sera une année complète d'exercice. Les orientations budgétaires prennent en compte le contexte national incertain du fait de la crise sanitaire.

Concernant les recettes, la dotation de l'Etat interviendra une fois la prescription du SCoT délibérée. Nous ne pouvons donc pas l'inscrire aux budgets. Le syndicat a de la trésorerie du fait des études non engagées en 2020.

Concernant le déroulement prévisionnel de l'année 2021, il marque le vrai lancement du SCoT. Le syndicat accueillera un.e chargé.e de mission courant de l'année. Des études seront lancées avec un gros travail en commission pour déterminer le contenu et les objectifs de l'étude en cohérence avec les études en cours dans les EPCI (par exemple, la communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale a lancé une étude sur la mobilité, il faudra s'attacher à comprendre la grille de lecture utilisée par l'EPCI pour pouvoir évaluer comment le SCoT peut s'appuyer dessus).

Concernant le fonctionnement, le service de la paie à façon est assuré par le CDG26 (10€/bulletin).

Monsieur le Président demande s'il y a des questions et propose au Comité syndical de prendre acte du DOB.

Tout le monde est d'accord pour prendre acte de ce débat, il n'y a pas de question.

Monsieur le Président annonce ensuite que cette délibération et le débat sur les orientations budgétaires permettent de proposer le vote du budget 2021 lors du comité syndical du 3 février à Taulignan. Il alerte sur le fait d'avoir le quorum lors de cette séance car les délais légaux sont de deux mois entre le débat du DOB et le vote du budget.

Projet de délibération 3 : Exercice budgétaire 2021 - Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif - Budget général du ScoT

Monsieur le Président rappelle la règle ; comme le budget ne sera pas voté avant février, il faut pouvoir mandater des dépenses et cette délibération le permet.

Il n'y a pas de question, pas d'opposition, la délibération est votée à l'unanimité.

Projet de délibération 4 : Approbation du règlement intérieur du Comité syndical

Monsieur le Président passe la parole à Mathilde ROLANDEAU pour commenter l'ensemble des évolutions d'écriture du règlement (cf. annexe).

Concernant l'article 1 : il s'agit de permettre au comité syndical de délibérer dans les communes du périmètre. Le comité syndical est donc itinérant.

Monsieur le Président rappelle qu'il l'avait annoncé avant son élection à l'ensemble des président d'EPCI. Il est important que le SCoT tourne tout le temps sur tout le territoire. Dans ce même objectif, la présentation du SCoT à chacun des conseillers communautaires permet aux élus de se rendre compte de l'opérationnalité du SCoT. Cet exercice pédagogique est nécessaire.

Concernant les commissions thématiques, le Président annonce qu'elles seront abordées et installées lors du comité syndical du 3 février. Les EPCI seront amenés à pré-flécher des élus membres pour chaque commission.

Le Président demande s'il y a des questions.

M. BARBE demande la parole pour préciser que les dossiers de demande de permis de construire commercial soumis à l'avis de la commission départementale d'aménagement commerciale (CDAC) demandent minimum 5 mois de construction. Le Comité syndical aurait peut-être le temps de se réunir pour discuter des projets.

Monsieur PHELIPPEAU précise qu'en CDAC ce n'est pas le SCoT qui décide seul. Il est également précisé que le Syndicat est sollicité en tant que membre de la CDAC quand le projet impacte le périmètre et non en phase de construction du projet avant son instruction.

M. GALLU rappelle que toute la démarche d'élaboration du SCoT va nous permette de discuter des orientations que nous souhaitons en la matière. Il y aura de la concertation avec l'ensemble des EPCI pour définir les orientations. Il va y avoir d'abord un débat politique au sein des SCoT et l'avis du Syndicat sera basé sur les orientations politiques du SCoT. Dans tous les cas, la CDAC qui demande l'avis du SCoT a un délai légal d'un mois après la réception du dossier pour lequel elle est consultée.

Monsieur le Président conclut en précisant qu'en l'absence d'orientations politiques discutées, il ne faut pas surjouer notre rôle pour le moment.

Il n'y a pas d'autre question.

La délibération est votée à l'unanimité.

Projet de délibération 5 : Délégation de pouvoir du Comité syndical au Président

Monsieur le Président présente la dernière délibération qui est une délibération classique nécessaire pour reconduire une pratique commune pour fluidifier et faciliter les actions du syndicat. Un report sera fait au comité à chaque fois que le président aura à user de sa délégation de pouvoir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h04.

Monsieur le Président informe le comité qu'il a pris des dispositions pour permettre le télétravail de Mme ROLANDEAU. Il informe également que le défraiement des déplacements est possible (au frais réels), des formulaires sont disponibles et seront également transmis par mail. Un RIB et la copie de la carte grise sont nécessaires lors de la première demande.

Avant de lever la séance, le Président souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année à tous et donne rendez-vous le 3 février à Taulignan pour le prochain Comité syndical.